

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3949**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Management des organisations option métiers de l'administration territoriale

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Haute Bretagne Rennes II, Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Président de l'université de Rennes II

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

340 Spécialités plurivalentes des services a la collectivité

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

La licence professionnelle "métiers de l'administration territoriale" vise à résoudre la situation de forte pénurie en professionnels sur des catégories de postes qualifiés, gestionnaires des secteurs suivants : finances, marchés publics, ressources humaines, action sociale, urbanisme affaires foncières.

Ce professionnel est un spécialiste de l'administration territoriale.

Il a vocation à concourir, sous la directive des élus, à l'organisation des services et à la mise en oeuvre d'outils de management et de gestion propres aux collectivités locales (affaires générales, gestion des ressources humaines, gestion comptable et financière, gestion des achats, urbanisme et action foncière...).

Compétences professionnelles attendues pour l'exercice du métier :

assister et conseiller les élus

effectuer une veille juridique et réglementaire

préparer et élaborer des documents administratifs dans son domaine de compétence (budget, marchés, documents d'urbanisme...)

organiser et contrôler l'exécution des procédures

animer et piloter une équipe

répartir et planifier les activités en fonction des contraintes du service

accueillir et renseigner la population.

connaître et tenir compte du fonctionnement des collectivités locales et l'environnement dans lequel elles évoluent.

mobiliser les connaissances techniques et juridiques nécessaires à sa spécialité et être une ressource d'aide à la décision.

utiliser les méthodes d'élaboration, de gestion et d'évaluation nécessaires à l'exercice de sa spécialité

utiliser et adapter des outils de recueil et d'analyse de données dans le domaine technique

communiquer et à négocier

manager et de conduite des projets.

anticiper et gérer les besoins en matière d'emplois et de compétences

Compétences transversales :

maîtrise des différents outils de communication

capacité rédactionnelle

être capable de travailler d'une façon autonome et en équipe

conduire un projet, animer un groupe de travail

effectuer une recherche documentaire

maîtrise des instruments de la bureautique

Maîtrise d'une langue étrangère.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les collectivités territoriales et leurs établissements sont en mesure de proposer, à la sortie de cette formation, deux types d'emplois :

- des emplois de cadres généralistes capables de maîtriser la polyvalence des divers corps de métiers de l'administration territoriale ;

- des emplois de cadres spécialisés soucieux de faire vivre la transversalité (ce qui suppose de connaître les contraintes des corps de métiers autres que ceux relevant de cette spécialité).

Ce professionnel est un cadre du service public. Il exerce son activité dans une collectivité territoriale, une structure intercommunale ou

un établissement public local (centre de gestion, OPHLM...). Il peut diriger des petites collectivités ou participer à l'organisation de plus grands services.

Il peut prétendre aux emplois suivants :

- Secrétaire de mairie, assistant de direction...
- Chargé de la gestion du personnel, chargé de l'emploi et des compétences, assistant des ressources humaines, responsable de la formation...
- Responsable de la gestion budgétaire et financière, coordonnateur budgétaire, responsable de gestion comptable, assistant comptable et budgétaire, gestionnaire des marchés, responsable des marchés...
- Instructeur du droit des sols, chargé d'études d'urbanisme, monteur d'opérations immobilières

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1503 : Management des ressources humaines

M1205 : Direction administrative et financière

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

- UE 1 - Le cadre d'exercice des collectivités locales (49h - 6 ECTS) :
Droit publics, Sciences Publiques, Management des organisations
- UE 2 - Les outils de l'action administrative territoriale (70h - 6 ECTS) :
Droit administratif général, Droit administratif spécial, Comptabilité publique
- UE 3 - La gestion des dossiers territoriaux (49h - 15 ECTS) :
Management d'activités, Communication
- UE 4 - Stage en collectivités (560h - 5 ECTS) :
Communication, Lettres, expression française, Sciences de l'éducation et de la formation
- UE 5 - Projet pédagogique tutoré (140h - 10 ECTS)
- UE 6 - spécialisation (98h - 12 ECTS) :
Au choix parmi 4 options :
 - Urbanisme - affaires foncières
 - Ressources humaines
 - Action sociale
 - Finance et marchés publics
- UE 7 - Anglais Langues (24h - 3 ECTS)
- UE 8 - Anglais Langues (24h - 3 ECTS)

Validité des composants acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Commission pédagogique (enseignants-chercheurs, professionnels)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Commission pédagogique (enseignants-chercheurs, professionnels)
En contrat de professionnalisation	X		Commission pédagogique (enseignants-chercheurs, professionnels)
Par candidature individuelle	X		Commission pédagogique (enseignants-chercheurs, professionnels)
Par expérience dispositif VAE	X		Commission pédagogique (enseignants-chercheurs, professionnels)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/1999 relatif à la licence professionnelle publié au JO du 24/11/1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté 20034004 du 15 juin 2012

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 publié au JO n° 98 du 26/04/2002

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

L'observatoire des parcours étudiants et de l'insertion professionnelle de l'université Rennes 2 diffuse les statistiques sur le site Internet de l'université Rennes 2

<http://www.univ-rennes2.fr/suio-ip/que-deviennent-etudiants-rennes-2>

Autres sources d'information :

L'Observatoire des Parcours Etudiants et de l'Insertion Professionnelle (OPEIP) de l'université de Rennes prend en charge le suivi des étudiants.

[Site de l'Université Rennes 2](#)

Lieu(x) de certification :

Adresse(s) du(des) lieu(x) de certification :

Université Rennes 2

Place du Recteur Henri Le Moal

CS24307

35043 Rennes cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Rennes 2

Historique de la certification :